



## **SAINTE-EULALIE DE CERNON**

Procès-verbal du conseil municipal

Vendredi 7 mars 2025

**Présents** : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FROMOND Marianne, FORESTIER Yoann, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, VIALA Philippe.

**Absents** : Yoann TULSA ayant donné procuration à Marianne FROMOND.  
VINAS Marie-Laure.

**Secrétaire** : FROMOND Marianne

**La séance est ouverte à 19H30.**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de la séance du 21 janvier 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025.

2. Acquisition de l'Auberge de La Cardabelle (prix d'achat, emprunt à contracter)

Étant donné que l'auberge est fermée depuis plus d'un an et qu'elle est un élément d'attractivité fort pour la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de son acquisition à hauteur de 275 000€. Elle sera mise en location-gérance pour la saison 2025. Florian Glandières n'a pas pris part au vote. Pour cette acquisition, un prêt d'une durée de 30 ans sera souscrit auprès de la Banque des Territoires.

3. Convention d'objectifs 2025 (participation de la commune pour les enfants de la commune utilisant le service d'accueil de l'AFR les mercredis matins)

Le conseil municipal valide la proposition de convention de l'AFR de La Cavalerie pour le fonctionnement et la participation financière à la garderie du mercredi matin.

4. Durée d'amortissements du budget annexe Photovoltaïque

Le Conseil Municipal décide des durées d'amortissements suivantes pour le budget annexe Photovoltaïque : 20 ans pour les installations et 30 ans pour la toiture.

5. Convention de servitudes passée avec la société ENEDIS pour le passage d'une canalisation souterraine et la pose d'un câble en tranchée sur la parcelle cadastrée section AB 702.

Le Conseil Municipal valide la convention de servitudes passée avec la société ENEDIS au lotissement

« Calmels » pour le passage d'une canalisation souterraine et la pose d'un câble en tranchée sur la parcelle cadastrée section AB 702.

Questions diverses :

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**